

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE

« EPICEAS AU REZ-DE-CHAUSSEE »

(Règlement modifié le 10 mars 2026)

Pour les habitants de Bussy-en-Othe, le personnel communal, les commerçants de Bussy-en-Othe dans leur cadre professionnel ainsi que les associations locales pour toutes manifestations privées :

75 € pour une location à la journée en semaine

150 € pour une location le week-end

Pour les extérieurs à la Commune :

170 € pour une location à la journée en semaine

320 € pour une location le weekend

Pour les associations (pour toutes manifestations publiques et non privées) :

Associations de Bussy-en-Othe :

60 € pour une location à la journée en semaine

100 € pour une location le week-end

- Prêt de la salle une fois par semaine pour les activités hebdomadaires

- Prêt de la salle pour les assemblées générales

- L'annulation de la réservation de la salle, que le contrat ait été signé ou non, devra intervenir par courrier adressé à la mairie au plus tard quinze jours avant la date prévue de la manifestation. À défaut de respecter ce délai, une pénalité de 150 € sera appliquée, sauf cas de force majeure.

Deux locations gratuites par an dont une avec frais de fonctionnement de 50 € (pour la 2nd)

Toutes locations classiques et communales seront prioritaires sur les Assemblées Générales des Associations qui devront changer de date ou la déplacer en salle de conseil pour favoriser les locations.

Note :

Les deux locations gratuites par an, comprennent les salles (Epicéas et Polyvalente) et non pas 2 locations gratuites par an et par salle.

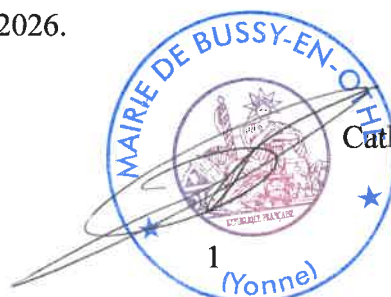
Pour les associations extérieures :

150 € pour une location à la journée en semaine

250 € pour une location le week-end

Un forfait de fonctionnement de 50 € sera demandé en supplément pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année. (Sauf associations Bussyates)

Fait à Bussy en Othe, le 10 mars 2026.



Le Maire
Catherine DECUYPER